

## Discours d'ouverture - Openingstoespraak

R. DEMOTTE

Monseigneur,  
Excellence,  
Madame la Ministre,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

En tant que Ministre fédéral de la Recherche scientifique, ayant en charge les aspects scientifiques du développement durable et la tutelle de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique et par-là du Point focal national pour la Convention sur la diversité biologique, c'est un grand plaisir pour moi d'ouvrir aujourd'hui ce colloque.

Je profite de l'occasion, pour féliciter et remercier M. Daniel CAHEN, Directeur de l'Institut, pour son hospitalité ainsi que les organisateurs, MM. Walter HECQ, Président de l'Association Universitaire pour l'Environnement, et Jackie VAN GOETHEM, Chef de Département à l'Institut et Responsable du Point focal national pour leur initiative de mettre sur pied un tel événement d'ampleur nationale. Ce colloque est en effet le premier à se tenir en Belgique sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, depuis la signature de la Convention par la Belgique, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio en juin 1992.

Pour mémoire, cette Convention, d'égale importance avec la Convention cadre sur les Changements climatiques, a pour but la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que le partage équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Il ne s'agit donc pas ici d'une Convention uniquement axée sur la conservation de la faune et de la flore sauvage, mais bien d'une Convention dont le développement soutenable et juste pour l'humanité tout entière est l'objectif premier. Ses préoccupations sont nombreuses et fort complexes puisqu'elles vont de la conservation *in situ* de la diversité biologique jusqu'aux droits de propriété intellectuelle, en passant par le problème des OGM. Elle met particulièrement l'accent sur les inégalités Nord-Sud et vise également à préserver les droits des peuples indigènes et des communautés locales de paysans pauvres.

La Belgique est devenue effectivement Partie contractante à la Convention le 22 novembre 1996. La ratification de la Convention sur la diversité biologique impose à chaque Partie contractante de développer et de mettre en œuvre un processus dont l'utilisation durable de la faune, de la flore, des micro-organismes et des écosystèmes est la clef de voûte. Toute aussi contraignante que la Convention Climat, elle impose, entre autres mesures obligatoires: la réalisation d'une monographie nationale, état des lieux de la faune et de la flore; la réalisation et la mise en œuvre de stratégies et de plan d'actions; un rapport régulier; et la participation au mécanisme d'échange d'informations sur Internet, pour favoriser la coopération scientifique et technique sous la Convention.

Bien que la question de la biodiversité soit un des problèmes majeurs du développement durable, je dois reconnaître que la Convention sur la diversité biologique n'a pas suscité l'intérêt qu'elle aurait dû avoir chez les décideurs politiques fédéraux; et ceci est particulièrement vrai si on compare avec l'intérêt porté à la Convention cadre sur les Changements climatiques. Cependant, je tiens tout particulièrement à saluer ici le travail remarquable de mon prédécesseur, M. Yvan YLIEFF, qui fut le premier décideur politique fédéral à vraiment prendre en compte les objectifs de la Convention et à soutenir sa mise en œuvre au niveau fédéral. C'est en effet sous son impulsion qu'a été créé le Point focal national à l'Institut royal des Sciences naturelles, que fut réalisé le premier rapport national de la Belgique sous la Convention, que fut lancée la rédaction de la monographie nationale, et surtout, que fut lancé le Centre d'échange national d'informations sous la Convention ou "Clearing-House" national belge.

Etant moi-même très intéressé par les carrefours d'échange et les autoroutes de l'information, ainsi que par la coopération scientifique et technique avec les pays du Sud, j'attache une très grande importance à cette dernière réalisation. En effet, répondant à une obligation découlant de la Convention, le Point focal national a depuis 1996 développé le site Internet du Centre d'échange d'informations scientifiques et techniques, qui est devenu le leader mondial en la matière. Cette initiative fit de la Belgique le cinquième pays au monde à mettre en œuvre cette obligation de la Convention. Ce site constitue une extraordinaire vitrine du savoir-faire, de l'expertise et de toutes les actions belges, tant des acteurs institutionnels que non institutionnels pour la mise en œuvre des objectifs de la Convention. Non content de ce résultat impressionnant, le Point focal n'en est pas resté là. Avec l'appui de mon prédécesseur, il fut le premier point focal à développer des centres d'échanges d'informations opérationnels pour des pays en voie de développement non connectés à l'Internet dans le cadre de partenariats, notamment avec la République démocratique du Congo, le Niger, la Mauritanie, le Tchad et le Burkina Faso, et à partager son savoir-faire avec ses homologues du Sud pour les aider à développer leurs capacités nationales. Le Point focal est ainsi rapidement devenu un leader et un pionnier en la matière, en développant une vaste plate-forme d'échange d'informations et d'expériences avec ses partenaires du Sud. Je me permets ici de féliciter M. Jackie VAN GOETHEM et son équipe pour avoir mené à bien une telle réalisation, qui rehausse considérablement l'image de notre pays dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention au niveau international et plus particulièrement en relation avec l'Afrique. Comme mon prédécesseur, je compte vivement m'efforcer de soutenir de toutes mes forces le Point focal national et son initiative.

L'action de mon département en matière de biodiversité ne s'arrête pas, loin s'en faut, aux actions du Point focal national. J'ai sous ma tutelle l'Institut royal des Sciences naturelles et le Musée royal de l'Afrique centrale, qui sont les deux plus importants centres d'Excellences belges en matière de systématique, taxonomie, conservation et utilisation durable de la biodiversité, notamment pour les zones tropicales et constituent un important outil d'appui scientifique à la décision politique pour la mise en œuvre de la Convention en Belgique, mais aussi des outils de développement des capacités nationales des pays du Sud. L'Unité de Gestion du Modèle mathématique de la Mer du Nord, devenu sous la législature précédente le sixième département de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique intitulé "Gestion de l'écosystème marin", est le fer de lance de la politique belge de conservation et d'utilisation durable de l'écosystème marin, en particulier de la Mer du Nord.

Mon administration, les Services fédéraux pour les affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC), a lancé en 1996 l'important plan pluriannuel d'appui à une politique de développement durable de trois milliards de francs belges, comprenant une tranche de 156 millions de francs belges sur cinq ans consacrée à d'importants projets sur la biodiversité, notamment dans ses volets "Antarctique" et "Mer du Nord", mais aussi par le développement de carrefours d'informations dans le cadre du réseau informatique "Belnet" et via l'imagerie par satellite.

C'est dans ce cadre que mon administration a lancé la réalisation par le Jardin botanique national du précieux outil à la recherche qu'est le projet "Biodiversity resources in Belgium". Il s'agit d'une banque de données interactive, consultable sur l'Internet, mettant on line l'expertise scientifique belge en matière de biodiversité, complétant le Centre d'échange d'informations développé par le Point focal national. De plus, mon administration a également fait entreprendre la réalisation du projet "Metafro-Infosys", une banque de métadonnées sur l'expertise scientifique belge en Afrique centrale par le Musée royal de l'Afrique centrale.

Afin de préparer le lancement d'un nouveau plan d'appui à une politique de développement durable et de définir les priorités futures en matière de recherche sur la biodiversité, mon administration a lancé récemment une "plate-forme biodiversité", destinée à assurer la prise en compte des directives de programmes internationaux de recherche, tel que "Diversitas" et les obligations scientifiques découlant de la Convention. Je m'engage à ce que le futur plan d'appui à une politique de développement durable rencontre encore plus les objectifs de la Convention sur la diversité biologique que le précédent, et qu'une plus grande part de son budget soit consacrée à la mise en œuvre des obligations scientifiques découlant de la ratification de la Convention.

De plus, en collaboration avec mes collègues du Gouvernement fédéral et dans le respect des compétences de chacun, je m'engage à plaider pour une plus grande prise en compte de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que pour plus d'efforts pour sa mise en œuvre au niveau fédéral. Je veux appuyer au maximum la réalisation dans les meilleurs délais, si possible pour la cinquième Conférence des Parties sous la Convention en mai 2000 à

Nairobi, la réalisation d'une stratégie et d'un plan d'action national sous la Convention. J'interviendrai pour que les objectifs de la Convention et le thème général de la biodiversité soient repris comme thèmes prioritaires pour le futur "Plan fédéral de Développement durable". Je compte également suivre de près et soutenir la réalisation par le Point focal de la monographie nationale sur la diversité biologique, premier ouvrage présentant dans toute son intégralité la faune, la flore et les ressources génétiques de notre pays. Cet ouvrage est d'une importance capitale, puisqu'il pourra servir de base scientifique à toutes les publications et plans d'action ultérieurs pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans notre pays.

Comme j'ai le redoutable honneur d'avoir une double casquette, en tant que Ministre de l'Economie, je serai également particulièrement attentif à la suite des débats sur l'adoption du protocole sur la Biosécurité sous la Convention sur la diversité biologique et au prochain round de négociations de l'OMC, en décembre prochain à Seattle, où la question des OGM reviendra sur la table par le bout commercial cette fois. Dans ce cadre, je serai également vigilant au problème des droits de propriété intellectuelle et à cette nouvelle forme de criminalité en col blanc qu'est la bio-piraterie. Pour ceux qui l'ignorent, des sociétés pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques peu scrupuleuses n'hésitent pas à breveter des substances découlant de savoirs traditionnels de peuples indigènes et de communautés locales de paysans pauvres, spoliant bien entendu ces dernières, qui ne perçoivent aucun bénéfice de la commercialisation des produits dérivés.

Le colloque auquel vous allez maintenant assister va vous présenter un vaste aperçu de l'ensemble des aspects de la mise en œuvre de la Convention et du problème crucial de la biodiversité au niveau national, européen et international. Je me félicite de voir que tant de personnalités, Prince, Ministre, Ambassadeur, directeurs administratifs, professeurs d'universités, chercheurs, représentants d'ONG aient apportés leur concours à cet événement et que vous soyez venus aussi nombreux pour y participer.

C'est maintenant un plaisir pour moi de déclarer ouvert le Colloque "La Belgique face au défi de la biodiversité Un état des lieux" et je souhaite beaucoup de succès pour son déroulement.

Je vous remercie pour votre bonne attention.

Rudy DEMOTTE  
Ministre fédéral de l'Economie et de la Recherche scientifique  
Federaal Minister van Economie en Wetenschappelijk Onderzoek  
Square de Meeûs 23 / de Meeûssquare 23  
1000 Bruxelles / Brussel

